

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT 2% DE SYNTHESE – SAISON 2020

Les propositions suivantes ont été validées par les responsables de clubs lors de la réunion annuelle du 26 octobre 2019.

- Tarifs d'engagement aux courses de championnat : 24 € (10€ pour les 50/60)
- Tarifs d'engagement annuel au championnat : 15 € (7€ pour les 50/60)
- Participation aux démonstrations : détention obligatoire du livret moto éducative par chaque pilote
- Organisation d'une série Quad, sur 1 ou 2 courses, avec les clubs organisateurs volontaires
- Commissaires de piste.
Afin de pallier à d'éventuels manques de commissaires de piste au lancement des épreuves, un tirage au sort désignant quelques pilotes (3 pilotes pour 1 poste de commissaire) sera effectué la veille de la course, sur le terrain, par les membres de la CTR. En cas de refus du pilote d'assurer cette fonction de commissaire, il lui sera interdit de participer à l'épreuve.
- Port du dossard obligatoire aux essais